

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1	<p>Le Comité des Fêtes de Sansais – La Garette organise pour son exposition « <i>L'Allée Enchantée</i> », du 16 et 17 décembre 2017, un <b>concours d'enchantement de frênes têtards</b>: chaque arbre sera décoré et habité comme par magie de <b>vos créations</b>, inventant un monde <b>miniature</b> et <b>féérique</b>, enchanté par des personnages, animaux, cabanes, végétaux...</p> <p>Il est possible de consulter les photos des éditions précédentes sur le site <a href="http://www.sansais-lagarette.com">www.sansais-lagarette.com</a> → vie Locale → manifestations → concours Allée Enchantée 2017. Les participants peuvent s'inspirer de créations présentes sur Internet en tapant les mots clés suivants dans un moteur de recherche : « maison féérique ». La recherche en anglais affiche d'autres images plus proches de l'esprit du concours : « fairy house » « fairy door » « fairy tree ».</p> <p><b>Nouveauté</b> : les participants sont invités à <b>se déguiser</b> sur le thème de leur arbre, lors de la manifestation du 16 et 17 décembre → voir article 24.</p>
Article 2	<p>Une décoration d'arbre peut être l'œuvre <b>d'une personne ou d'un groupe de personnes</b> tel que : famille, amis, association, école, entreprise, parmi lesquelles un responsable doit être nommé. Lors de l'inscription, vous devez préciser la <b>catégorie</b> des participants :</p> <p>Catégorie <b>Enfant</b>: Les créations sont l'œuvre d'1 ou plusieurs enfants de moins de 14 ans (encadrés par des adultes) : classe, centre de loisirs, garderie...</p> <p>Catégorie <b>Adulte</b>: Les créations sont l'œuvre d'1 ou plusieurs adultes et/ou de jeune(s) de 14 ans et +</p> <p>Catégorie <b>Tout âge</b>: Les créations sont l'œuvre d'un groupe composé d'adulte(s) et d'enfant(s) : famille, amis...</p>
Article 3	<p>Le participant doit <b>choisir un arbre</b> en se rendant sur place à La Garette (dernier parking <u>après</u> la Maison du cheval, près du mini-golf – <i>L'Allée Enchantée</i> est indiquée ; Géolocalisation : 46.303848, -0.595180)</p> <p>Sur place, les arbres sont numérotés et un <b>ruban violet</b> indique les arbres <b>disponibles</b> : pour réserver un arbre, détacher son ruban violet, conservez le et confirmer dans les 2 jours votre choix par mail ou par SMS (voir article 13 - sur le ruban est noté le N° de l'arbre choisi ainsi que le N° de SMS).</p> <p>Dans les jours suivants, envoyez votre bulletin d'inscription.</p> <p>Une fois le frêne confirmé par le Comité des Fêtes, le participant peut venir autant de fois qu'il le souhaite sur place pour prendre les mesures, faire ses essais.</p> <p>Le participant peut concevoir son œuvre chez lui, et / ou participer aux ateliers (voir article 10).</p>
Article 5	<p>Pour plus d'équité, les <b>participants de l'année précédente</b> doivent changer d'arbre...</p> <p>S'ils souhaitent réutiliser leurs créations des années passées, au moins la moitié des décorations doit être nouvelle ou retravaillée.</p> <p>Pour le plaisir de tous, les <b>gagnants des années passées</b> peuvent réexposer leurs créations gagnantes, dans un arbre qui serait alors hors concours et hors Allée Enchantée (voir avec le comité des fêtes).</p>
Article 6	<p>La participation au concours est <b>gratuite</b></p>
Article 7	<p><b>Respect de l'arbre</b> : En aucun cas, l'arbre ne doit subir de dégradations.</p> <p>Il est interdit de couper des branches, d'arracher la mousse, couper le lierre etc.</p> <p>Les œuvres doivent être fixées par un système d'attache (corde etc.).</p> <p><b>Les vis sont interdites</b> mais un maximum de 5 pointes fines, <b>par arbre</b> est toléré.</p>
Article 8	<p><b>Taille des créations</b> : il n'y pas de taille minimum mais voici les hauteurs maximum préconisées : personnage → 25 cm max ; maison → 60 cm max ; porte → 30 cm max</p>
Article 9	<p><b>Eclairage</b> : <i>L'Allée Enchantée</i> sera illuminée par le Comité des Fêtes par des guirlandes en hauteur.</p> <p>Pour la mise en valeur de détails de décorations de chaque arbre, les participants devront fournir leurs éclairages individuels autonomes : éclairages solaires ou à piles (led).</p> <p><b>Aucun branchement électrique ne sera mis à disposition.</b></p> <p>Pour des raisons de sécurité, <b>les bougies sont interdites.</b></p> <p><b>Les participants devront éclairer leur arbre à 17h et éteindre à 21h le samedi.</b></p>
Article 10	<p>Les œuvres seront <b>jugées</b> sur le savoir-faire des participants : imagination, ingéniosité, créativité, et respect du thème et de la nature. L'utilisation de matériaux naturels de toutes sortes (végétaux, bois, mousse, feuillage, corde, tissus...) sera à privilégier pour une intégration harmonieuse à l'arbre, à son pied, à l'intérieur s'il est creux, sur le tronc, aux branches.</p> <p>La mise en valeur de l'arbre de nuit est aussi un critère de jugement (voir les restrictions de l'article 9).</p> <p>Les œuvres étant exposées en plein air, les objets et matériaux utilisés doivent résister aux intempéries</p>

REGLEMENT DU CONCOURS

	éventuelles (pluie, gel, vent...) donc, pas d'utilisation de papier, carton, gouache...
Article 11	Des <b>ateliers</b> sont organisés afin que les participants puissent échanger avec les organisateurs ou entre participants. Les créations pourront être initiées ou fabriquées lors de ces ateliers. Certains matériaux seront fournis par le comité des fêtes et d'autres devront être apportés par les participants. Le nombre de places étant limité lors des ateliers, les participants doivent s'inscrire au préalable (voir les dates dans le bulletin d'inscription). Les ateliers ont lieu à la mairie de Sansais. Lors des ateliers, les enfants doivent être accompagnés d'un parent. Une participation de <b>1€</b> par personne et par atelier sera demandée pour l'achat des fournitures.
Article 12	Si une personne souhaite participer à la décoration d'arbre <b>en aidant un groupe déjà constitué</b> , elle peut contacter le comité des fêtes et venir à l'un des ateliers prévus, elle sera la bienvenue (Remplir le bulletin d'inscription pour indiquer les dates d'ateliers choisies).
Article 13	Le <b>bulletin d'inscription au concours et aux ateliers</b> , comportant acceptation du présent règlement doit être dûment rempli, daté et signé et envoyé par courrier postal ou par mail (après scan): - par mail : <a href="mailto:cdf.sansaislg@gmail.com">cdf.sansaislg@gmail.com</a> - par courrier : Mairie concours Allée Enchantée 8 Grande Rue 79270 Sansais Informations par téléphone et par SMS: 06 25 67 13 92
Article 14	La <b>date limite d'inscription</b> au concours est le <b>4 décembre 2017</b> .
Article 15	2 semaines avant l'exposition, le participant devra communiquer au comité des fêtes le <b>nom</b> qu'il donnera à son arbre. Ce <b>nom</b> ainsi que le <b>N°</b> de l'arbre, devront être visibles sur l'arbre, le jour de l'exposition.
Article 16	Les participants devront <b>installer</b> leurs créations samedi 16 décembre entre 9h et 15h et les <b>retirer</b> à partir du dimanche 17 décembre 18h.
Article 17	L'exposition <i>L'Allée Enchantée</i> sera ouverte au public aux dates et horaires suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le samedi 16 décembre de 15h à 21 h</li> <li>• Le dimanche 17 décembre de 10h à 18h</li> </ul>
Article 18	Les visiteurs désigneront au moyen d'un <b>bulletin de vote</b> leurs arbres préférés, par catégorie. Plusieurs prix seront décernés par catégorie.
Article 19	Le jury du Comité des Fêtes est seul compétent pour délibérer et prendre toutes les décisions pour régler les éventuels différends résultant du présent concours. Les décisions du jury sont sans appel.
Article 20	La <b>remise des prix</b> se fera le dimanche 17 décembre à 17h30.
Article 21	Le Comité des Fêtes se dégage de toute <b>responsabilité</b> quant à d'éventuels dégâts ou vols occasionnés lors de la durée de l'exposition. Le samedi soir, à partir de 21h, le participant pourra retirer les éléments de décoration auquel il tient et s'engage à les replacer le lendemain matin avant 10h.
Article 22	Cette exposition – concours est organisée dans le cadre d'une fête de Noël nommée « Fêtons Noël » comportant d'autres animations : <b>marché de Noël, visite du Père-Noël et ses lutins etc.</b> infos sur <a href="http://www.sansais-lagarette.com">www.sansais-lagarette.com</a> rubrique : vie locale / manifestation
Article 23	Notre partenaire <b>Lézard Créatif à Bessines</b> (Zone de la Mude) accorde une <b>réduction de 10%</b> aux participants aux concours, pour leurs achats de fournitures, jusqu'à la date de l'exposition (vous devez présenter une carte de participant au concours, à demander à Sandrine).
Article 24	Le comité des fêtes invite les participants du concours à <b>se déguiser sur le thème de leur arbre</b> . Un jury composé de membres du comité des fêtes récompensera les déguisements les plus remarquables. Les lots seront remis en même temps que la remise des prix au concours Allée Enchantée.

**Prénom et Nom** du responsable du groupe : (ou participant individuel): \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Mail** (obligatoire): \_\_\_\_\_ **Tél portable (ou fixe)** : \_\_\_\_\_

Liste des participants (prénoms-noms et âge) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Je souhaite réserver l'arbre N°** : \_\_\_\_\_

<b>Catégorie :</b>	Enfant <input type="checkbox"/>	Adulte <input type="checkbox"/>	Tout âge <input type="checkbox"/>
	Les créations sont l'œuvre d'1 ou plusieurs enfants de moins de 14 ans (encadrés par des adultes) : classe, garderie, centre de loisirs...	Les créations sont l'œuvre d'1 ou plusieurs adultes et/ou jeune(s) de 14 ans et +	Les créations sont l'œuvre d'un groupe d'adultes et d'enfants : famille, amis...

**Je souhaite participer aux ateliers suivants** : (facultatif – vous pouvez choisir plusieurs dates, sous réserve de places)

Dates	Nombre de participants à l'atelier
<input type="checkbox"/> Samedi 23 septembre 14h30 – 17h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 7 octobre 9h30 – 12h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 21 octobre 14h30 – 17h30	

<input type="checkbox"/> Samedi 4 novembre 9h30 – 12h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 18 novembre 14h30 – 17h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 2 décembre 9h30 – 12h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 9 décembre 14h30 – 17h30	

Des photos et vidéos courtes peuvent être prises durant les ateliers et l'exposition, par les organisateurs, en vue de communications publiques. Autorisez-vous les organisateurs à utiliser votre **droit à l'image** sans contrepartie, en conformité avec l'article 227-24 du code pénal ?

J'accepte

Je refuse

J'ai pris connaissance du **règlement** de l'exposition – concours de **L'Allée Enchantée** de La Garette de décembre 2017.

**Date** :

**signature** :

➔ Renvoyez le **bulletin d'inscription** rempli, daté et signé :

- par mail : [cdf.sansaislg@gmail.com](mailto:cdf.sansaislg@gmail.com)

- OU par courrier : **Mairie Concours Allée Enchantée 8 Grande Rue 79270 Sansais**